

MAROC

Janvier 2021

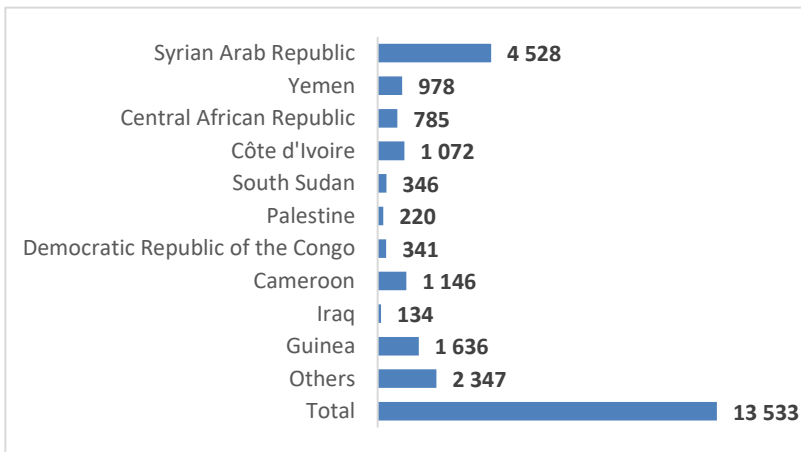
Le Maroc est à la fois un pays d'accueil et de transit avec sur son territoire 13 533 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés par le HCR, originaires de plus de 45 pays.

Le HCR assure l'accès aux procédures d'asile ainsi que la protection des réfugiés au Maroc en étroite collaboration avec les autorités marocaines dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

Avec la crise sanitaire du COVID-19 le HCR et ses partenaires ont travaillé activement pour assurer le maintien des services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc.

POPULATION SOUS MANDAT DU HCR

Au 31^{er} Décembre 2020 : 8 138 réfugiés et 5 395 demandeurs d'asile soit un total de 13 533 personnes.

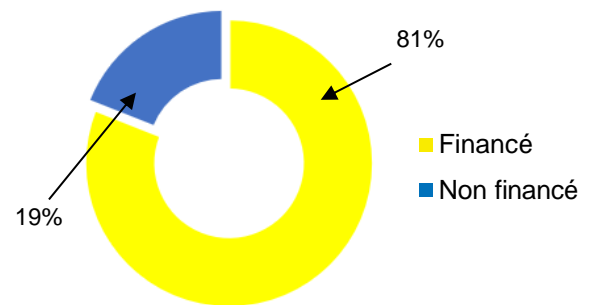


Les réfugiés sont enregistrés dans **75 localités** à travers le Maroc.

BESOINS DE FINANCEMENT EN 2020 (AU 31 DECEMBRE)

8,5 millions USD

requis pour couvrir les opérations du HCR Maroc



PRESENCE DU HCR

Personnel :

- 37 nationaux
- 7 internationaux
- 2 VNU
- 1 VIM

Bureau :

- 1 bureau situé à Rabat



Mokhtar et Alâa, réfugiés syriens et pâtisseries à la médina de Rabat.

En synergie avec les partenaires

- Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clés, les structures académiques et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Oujda, Tanger et Casablanca, le HCR a mis en place des groupes de travail de protection (GTP) visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels et de commissions régionales pour les droits humains.
- En 2020, le HCR et le PNUD ont co-présidé un Groupe de Travail sur l'impact socio-économique de la crise du COVID-19. Avec le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le groupe a développé un *Policy Brief* conjoint UN/Gouvernement Marocain avec des recommandations clés.
- Dans un contexte de mouvements mixtes, le HCR et l'OIM co-président un groupe de travail conjoint sur la Migration et l'Asile en soutien à la mise en œuvre des deux pactes mondiaux sur la Migration et l'Asile ; et en soutien à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés (2018) et du Forum Mondial sur les réfugiés (2019), le HCR est activement engagé et collabore avec une grande variété de partenaires notamment les réfugiés eux-mêmes, les médias, les autorités régionales et municipales, les organisations de la société civile et les membres des milieux économiques, sociaux, culturels, religieux, sportifs, du secteur privé, pour améliorer l'espace de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNDAF (United Nations Development Assistance Framework) ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la traite, l'éducation, la jeunesse, la communication (UNCG) et le suivi-évaluation. En septembre 2016, le HCR ainsi que d'autres agences des Nations Unies ont signé conjointement un cadre de programmation commun avec le MCMREAM, afin d'appuyer la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile**.

Le contexte COVID-19

Pour faire face à la situation globale du COVID-19 et endiguer sa propagation, le Gouvernement du Maroc a rapidement pris des mesures essentielles de santé publique, dès le début de la crise. Ces mesures se sont accompagnées d'un plan de réponse national dans le secteur de la santé incluant toutes les populations résidant sur son territoire.

En soutien et en complément des mesures prises par le Gouvernement marocain, **le HCR s'est rapidement adapté afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile qui n'ont cessé de croître**. Ces populations, travaillant principalement dans le secteur informel, ont été particulièrement affectées par la crise, avec peu ou pas d'accès à des sources de revenu, une exacerbation des vulnérabilités déjà existantes

et un nombre croissant de réfugiés en besoin d'assistance humanitaire pour subvenir à leurs besoins de base. Malgré l'allègement des mesures de restriction de mouvement à compter du mois de Juin 2020, les effets socio-économiques continuent d'impacter profondément les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc.

En fonction des mesures en vigueur qui ont évolué tout au long de l'année 2020, le HCR et ses partenaires ont travaillé activement pour assurer l'accessibilité de leurs services à la fois physiquement et à distance pour les réfugiés au Maroc. Les lignes d'assistance téléphonique pour la protection continuent d'être actives et constituent un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile (près de 2800 appels ont été traités). Concernant les procédures d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié (DSR), celles-ci ont été maintenues tout au long de la crise, en présentiel sur prise de rendez-vous ou à distance lorsque les conditions le permettent.

Activités principales

Protection

- **Enregistrement et DSR** : Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et de conduire des entretiens de détermination de statut de réfugié (DSR). Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle de régularisation, qui opère à Rabat dans les locaux du *Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA)*, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. **Les auditions du BRA ont été suspendues au début de la crise du COVID-19. Le renouvellement des cartes de BRA a pu reprendre depuis le mois de décembre 2020. En 2020, le HCR a adapté ses procédures d'enregistrement et de DSR pour assurer une continuité de l'accès aux procédures d'asile tout en respectant les mesures de préventions au COVID-19. En 2020, le HCR a enregistré 3 614 nouvelles demandes d'asile.**
- **Assistance juridique** : Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, telle que pour l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. De janvier à décembre 2020, près de 120 personnes ont pu bénéficier de cette assistance juridique.
- **Logements d'urgence** : Le HCR dispose d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection par le biais de la FOO. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, survivants de violences basées sur le genre. En 2020, 44 réfugiés et demandeurs d'asile avec des besoins spécifiques ont été hébergés par le programme de logement du HCR et de la FOO.
- **Victimes de violences sexuelles et sexistes** : Un système de référencement et prise en charge est mis en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accru de violences sexuelles et sexistes afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux, aux services psychosociaux, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance grâce aux services des partenaires du HCR, de la société civile et des services publics. La prévention est aussi réalisée à travers l'organisation de sensibilisations et d'activités communautaires. Pour répondre au risque accru de violences pendant la crise du COVID-19, le HCR a dédié une ligne téléphonique de son standard de protection spécifiquement pour les femmes. **Depuis l'apparition de la pandémie en Mars et ce jusqu'en décembre 2020, l'ensemble des lignes ont reçu environ 800 appels de réfugiées et demanderesse d'asile, représentant près de 30% des appels.** Leurs requêtes concernaient

notamment l'assistance au logement et l'assistance financière. Une augmentation du nombre de cas de violences domestiques a été observée.

- **Sensibilisation et activités communautaires** : Le HCR collabore étroitement avec les Groupes de Travail Protection (GTPs) à Oujda, Tanger et Casablanca afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés. Durant la crise du COVID-19, les GTPs ont renforcé leur coordination pour la distribution de l'assistance humanitaire.
- **22 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes disséminent l'information au sein des communautés de réfugiés sur 7 régions du Royaume et relaient leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires. En coordination avec le HCR, toutes ces actions ont été renforcées pendant la crise.
- **En réponse à la crise du COVID-19**, des lignes téléphoniques dont 6 numéros en 3 langues (arabe, français et anglais) pour la protection ont rapidement été mises en place et permis de répondre plus de 2 800 requêtes de la part des réfugiés et demandeurs d'asile depuis le 19 mars (une ligne étant dédiée spécifiquement aux femmes). Deux numéros supplémentaires sont dédiés aux procédures d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié. Enfin un numéro additionnel est dédié aux urgences (arrestations, suivi de l'accès aux autorisations de déplacement, etc). Les réseaux sociaux ont aussi permis de répondre à plus de 430 requêtes de la part des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- En Juin 2020, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé, en partenariat avec le HCR une enquête auprès des réfugiés au Maroc. Cette opération a eu pour objectif d'évaluer l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la situation économique, sociale et psychologique des réfugiés. Cette étude réalisée auprès d'un échantillon de 600 familles réfugiées a permis de mettre en exergue l'impact socio-économique de la crise : 9 réfugiés actifs sur 10 ont cessé de travailler pendant le confinement. Par ailleurs ces données chiffrées soulignent aussi la question de la documentation : seul 55% des ménages possédaient un titre de séjour valide lors de l'enquête.

Assistance financière pour les personnes vulnérables

- Le HCR contribue aux coûts de logement et de nourriture des réfugiés les plus vulnérables (femmes seules, enfants non accompagnés, victimes de violence basée sur le genre et personnes ayant des besoins médicaux) à travers une assistance financière, sur la base d'évaluations conduites avec la FOO. **En 2020, plus de 2 500 personnes ont ainsi bénéficié de l'assistance financière attribuée aux réfugiés les plus vulnérables.**
- En réponse aux nombreux témoignages de grande précarité liée à la crise du COVID-19, le HCR a réaménagé de façon temporaire et à titre exceptionnel son programme d'assistance financière. Les réfugiés bénéficiant de l'assistance financière pour les cas vulnérables (selon les besoins spécifiques identifiés par le HCR et la FOO) ont reçu en avril le paiement combiné des aides pour les mois d'avril et de mai (2 mois).
- A titre exceptionnel et dans un esprit de solidarité, chaque réfugié enregistré par le HCR, ainsi que des demandeurs d'asile extrêmement vulnérables, ont bénéficié d'une assistance financière au mois d'avril, mai, juillet, octobre et décembre. **Plus de 4 500 familles ont ainsi bénéficié d'une assistance financière chaque mois.** Pour permettre la mise en place de ces mesures urgentes, le HCR a dû réorganiser l'utilisation de ses ressources.

Education

- Grâce à son programme d'aide à l'éducation, et en collaboration avec son partenaire de mise en œuvre la Fondation Orient-Occident (FOO), **90% des enfants réfugiés sont scolarisés en primaire en 2020.** Les taux de réussite sont de 90% en primaire et secondaire.

- Assurer une scolarisation équitable d'un point de vue genre reste une des priorités du HCR. **Ainsi, 48% des enfants réfugiés scolarisés au Maroc sont des filles.**
- Suite à la crise du COVID-19, les cours ont été suspendus dès le lundi 16 mars, jusqu'au mois de septembre, dans l'ensemble des crèches, des établissements d'enseignement et de formation professionnelle et des universités publiques et privées. Comme alternative, le Ministère de l'Éducation Nationale (NEM) a mis en place toute une série d'outils pour assurer l'enseignement à distance. **73% des enfants scolarisés ont pu suivre leurs cours à distance durant le confinement.** Les cours de soutien ayant été suspendus de Mars à Septembre, cet appui a été assuré par les étudiants réfugiés du programme DAFI.
- Au cours du mois d'août, le HCR et ses partenaires ont activement promu la scolarisation des enfants réfugiés pour préparer la rentrée scolaire. La majorité des ménages ont opté pour une rentrée en présentiel plutôt qu'à distance. Une assistance conditionnelle à l'éducation pour couvrir les fournitures scolaires et les frais de rentrée a été distribuée. Pour l'année scolaire 2020 – 2021, 888 enfants sont inscrits au niveau primaire, et 221 au niveau secondaire.
- En 2020, près de 1 300 familles ont reçu mensuellement une assistance financière pour soutenir l'éducation de leurs enfants au niveau primaire et secondaire. De plus, **74 réfugiés bénéficient de la bourse du programme DAFI au Maroc.**

Santé

- Les consultations médicales primaires sont gratuites au Maroc pour les réfugiés. A travers son partenaire, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), le HCR facilite le référencement des réfugiés vers les centres publics de santé primaire, dont les services sont gratuits. En attendant l'extension prévue aux réfugiés du système national d'assurance médicale pour les nationaux défavorisés, le HCR assiste dans la prise en charge des remboursements des médicaments ainsi que le coût des tests de laboratoire et des traitements médicaux spécialisés.
- En 2020, **plus de 5 000 réfugiés ont bénéficié du programme de santé du HCR.** Durant la crise du COVID-19, le HCR et son partenaire médical, l'Association Marocaine du Planning Familial (AMPF) se sont adaptés pour assurer la continuité du programme médical pour les réfugiés. Les réfugiés souffrant de maladies chroniques ont été approvisionnés en médicaments dans les centres de l'AMPF ou directement à leur domicile. **Au total, 6 100 consultations de médecine générale ont été menées, ainsi que 8 641 consultations de médecine spécialisée.**
- Pour répondre à l'urgence et les demandes d'assistance psychologique qui ont augmenté rapidement dès le début de la pandémie, la FOO a créé une cellule d'écoute "Allô Psy FOO". Cette cellule a enregistré plus 700 appels de réfugiés et de demandeurs d'asile.
- Le 20 mai 2020, le HCR et **le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) ont signé une convention-cadre de partenariat** pour faciliter l'accès aux soins de santé spécialisés et à la santé mentale pour les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc. 44 de réfugiés ont pu bénéficier de consultations spécialisées et d'interventions médicales et chirurgicales.

Autonomisation et insertion professionnelle

- Par le biais de l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), le HCR soutient l'accès à l'entrepreneuriat par le biais de microfinancement, à l'emploi salarié et aux formations professionnelles pour les réfugiés. En 2020, la création de micro-entreprises au profit des réfugiés se poursuit avec l'implication de deux partenaires étatiques, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétence (ANAPEC) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO).
- En 2020, 581 réfugiés ont été accueillis pour des sessions d'orientation et de conseil, en présentiel et à distance pendant la période de confinement. En 2020, 75 activités génératrices de revenu (AGR) au profit de 80 réfugiés -dont 4 sociétés à responsabilité limitée (SARL) et 3 statuts auto-

entrepreneurs- ont été créées et 97 AGR ont été renforcées financièrement à la suite de la crise du COVID19. Au total, 873 microprojets ont été créés depuis 2007.

- Secteur privé : Depuis 2016, 213 réfugiés ont été intégrés dans des entreprises avec l'aide du HCR et de l'AMAPPE à travers le pays, dont 48 en 2020. En 2020, 10 nouvelles entreprises ont recruté un ou plusieurs réfugiés, soit un total de 49 entreprises différentes depuis le début du programme d'employabilité. 91% des réfugiés ont perdu leurs sources de revenus suite la crise du COVID-19.

Renforcement des capacités et plaidoyer

- Le renforcement de capacités constitue un élément clé de la stratégie du HCR afin d'accompagner les autorités marocaines et la société civile vers la mise en place d'un système d'asile juste et efficace. Le HCR organise régulièrement des ateliers sur la protection des réfugiés dans un contexte de flux migratoires mixtes et collabore avec le CNDH pour renforcer les capacités de la société civile sur les questions d'asile. **Plusieurs formations ont été organisées par le HCR** dans diverses localités du Royaume au bénéfice de juges (Institut supérieur de la magistrature), avocats, cliniques juridiques et étudiants universitaires, la gendarmerie, la police, les agents d'état civil, ainsi qu'aux associations de la société civile et Groupes de Travail Protection à Tanger, Oujda et Casablanca.

Solutions durables

- Le HCR conduit un programme de réinstallation pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection. En 2019, 102 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers (Canada, Etats-Unis, Suède et France). Dû à la situation liée au COVID-19 et à la fermeture des frontières, seuls 21 réfugiés ont pu être réinstallés au cours de l'année 2020. Ces réfugiés sont partis aux Etats-Unis, en Suède et en Espagne.
- Le HCR conduit également un programme pour les voies complémentaires d'accès aux pays tiers. En 2020, certains réfugiés ont eu l'opportunité d'être réinstallé dans plusieurs pays d'Europe dont un étudiant en Belgique et cinq réfugiés (dont trois enfants) ont bénéficié du regroupement familial en France, en Belgique et en Allemagne.

Donateurs

Le HCR exprime sa reconnaissance pour les généreuses contributions reçues en 2020 par l'Union Européenne, la Suisse, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, Monaco, le Fond des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, l'Allemagne et la France.

Ainsi qu'aux pays donateurs ayant contribué aux opérations du HCR globalement :

Suède | Pays-Bas | Norvège | Danemark | Royaume-Uni | Allemagne | Donateurs privés Espagne | Suisse | Donateurs privés Corée du Sud | Canada | Etats-Unis | Finlande | Irlande | Donateurs privés Australie | Donateurs privés Allemagne | Donateurs privés Japon

CONTACTS

Maxence Hayek, Chargé des Relations Extérieures

hayekm@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 661 95 85 63

Sarah Mokadader, Chargée de communication et d'information publique

mokadade@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 659 74 07 20

LINKS

[UNHCR Morocco](#) – [Facebook](#) – [Twitter](#) – [Instagram](#) – [YouTube](#)